



Tunisia

Rapport national de suivi sur la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo (2013-2015)

Nom du point focal: M. hedi SHILI
Organisation: Ministry of Environment and Sustainable Development
Titre / Position: chef de service
Adresse de Courriel: shili.hedi2007@gmail.com
Téléphone: (+216)97242519

Période couverte par le rapport: 2013-2015
Rapport d'évaluation: Final
Dernière mise à jour le: 1 September 2014
Date d'impression: 30 December 2015
Reporting langue: French

A National HFA Monitor update published by PreventionWeb
<http://www.preventionweb.net/english/hyogo/progress/reports/>

Objectif stratégique1 Domaine 1

Déclaration des résultats

Après l'avènement de la Révolution du 17 décembre-14 janvier, une nouvelle dynamique s'est créée, la RRC, jadis occultée, est à présent, à l'ordre du jour d'actualité et les initiatives n'ont pas tardé. Il s'agit notamment:-de la tenue des premières assises nationales qui ont fait débattre et communiquer ensemble, toutes les parties prenantes de la RRC, administration centrale et institutions nationales, société civile et ONG locales, communauté scientifique et instances interrégionales -de la présentation par la Tunisie de son premier rapport national sur la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyōgo. -de la mise en service de la base des données nationale DesInventar. -de la mise en forme avec l'appui du PNUD-Bureau de Tunis, d'une réflexion approfondie sur la rénovation de son système de Réduction des Risques de Catastrophe. Il en De nombreuses initiatives ont été lancées durant cette phase de transition et de post révolution. Cependant, le résultat stratégique le plus structurant en ces temps de transition démocratique et de bouillonnement de post-révolution, restera sans aucun doute l'apport de la Nouvelle Constitution, promulguée en janvier 2014.-Elle a instituée le développement durable, cadre conceptuel de la RRC et l'a doté d'une instance constitutionnelle indépendante : l'instance du développement durable et des droits des générations futures -Elle a inscrit l'accès à un environnement sain qui tient compte de la vulnérabilité face au changement climatique, en un droit constitutionnel à respecter en toute circonstance, au même titre les autres droits de l'Homme. -Elle a instauré la démocratie participative et introduit le principe de la discrimination positive dans le développement interrégional pour réduire les vulnérabilités et accroître la résilience des populations locales et de leur territoire face aux aléas naturels, hydroclimatiques en particulier.

Objectif stratégique2 Domaine 2

Déclaration des résultats

Dans le contexte actuel où la Tunisie doit lutter sur plus d'un front, notamment pour redresser son économie et répondre aux aspirations que la Révolution a fait naître, la décentralisation et l'instauration du pouvoir local annoncées par la Nouvelle Constitution notamment sont encore au stade de projet et les nombreuses réformes institutionnelles du pays sont en cours de définition. En attendant la sortie de cette phase de transition, c'est le système de RRC mis en place les années 1991 qui est encore en vigueur. Ses instances de coordination interviennent par des commissions nationales qui s'étendent à tout le territoire et par des commissions régionales à l'échelle du gouvernorat, l'échelon local étant couvert par des comités informels.

Objectif stratégique3 Domaine 3

Déclaration des résultats

Le système actuellement en place est régi essentiellement par la loi n°39-91 du 8 juin 1991 relative à la lutte contre les calamités, à leur prévention et à l'organisation des secours. C'est un système aléa-centré, reléguant la vulnérabilité au second plan, la gravité de l'aléa devenant le facteur principal pour expliquer la survenance d'une catastrophe. Il en est résulté un mode de gestion, somme toute libéral, qui a consisté à renforcer les capacités de réponses (intervention) des pouvoirs publics (protection civile) et les capacités de relèvement des populations sinistrées, sans s'arrêter sur les lacunes dans le développement régional et le dysfonctionnement dans l'aménagement du territoire. Cette vision étreinte qui consiste à « laisser venir l'événement » sans trop se soucier de sa prévention, ne peut perdurer parce qu'au vu de la vulnérabilité actuelle, les dégâts ne sont plus engendrés que par les phénomènes exceptionnels mais aussi par les phénomènes récurrents qui n'ont rien d'exceptionnel. Les retours d'expérience effectués ces dernières années notamment après les inondations et les tempêtes de neige de février 2012, le système de RRC en place est vite dépassé et que la multiplication et l'accroissement des impacts révélés par la base DesInventar en 2013, prouve la nécessité d'agir sur la vulnérabilité dans tous ses aspects.

Objectifs stratégiques

Objectifs Stratégiques 1

Domaine 1: Intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les politiques et plans relatifs au développement durable

Déclaration d'objectif stratégique 2013-2015

La Tunisie est de par son environnement naturel et anthropique, potentiellement exposée à la survenue de catastrophes multiples. Elle est confrontée à des risques aussi divers et porteurs de danger que les risques de tremblement de terre, le risque d'invasion acridienne, les risques de propagations d'épidémiologies humaine et animale, les risques d'incendies de forêts, les risques liés aux perturbations atmosphériques (tempêtes en mer, tempêtes de sable, de neige orages violents...) ou plus encore les risques liés aux perturbations hydrologiques où l'inondation et la sécheresse sont les risques les plus redoutés tant par leur recrudescence que par leurs impacts sur le développement du pays.

A cette liste déjà bien longue, il convient de lui adjoindre les risques technologiques, les risques liés réchauffement climatique et l'émergence de certains risques nouveaux comme le terrorisme.

Pour prévenir toutes ces catastrophes en puissance, la Tunisie est entrain de repenser son système de RRC en place pour en faire un élément essentiel dans l'élaboration et la planification des politiques nationales à venir.

Objectifs Stratégiques 2

Domaine 2: Développer et renforcer les institutions, mécanismes et capacités pour accroître la résilience face aux aléas

Déclaration d'objectif stratégique 2013-2015

Au niveau opérationnel, la gestion des catastrophes est conduite sous l'autorité de la Commission Nationale Permanente et des Commissions Régionales Permanentes de lutte contre les calamités, de leur prévention et de l'organisation des secours, créées et organisées en vertu de la loi 91-39 du 8 juin 1991 et de son décret d'application paru en 1993 et modifié en 2004.

A l'avenir, il est annoncé qu'un nouveau cadre institutionnel pour coordonner et appliquer la politique de l'Etat en matière de RRC.

C'est ainsi que le principe la création d'une plateforme nationale multisectorielle de RRC a été retenu par le Gouvernement depuis 2012 et qu'une étude approfondie pour penser un nouveau dispositif réglementaire et institutionnel est entrain d'être finalisée avec l'appui du PNUD-Bureau de Tunis.

Objectifs Stratégiques 3

Déclaration d'objectif stratégique 2013-2015

L'exécution des programmes de préparation aux urgences, de réponse et de relèvement est menée par différents opérateurs en fonction des attributions que leur confère la réglementation actuellement en vigueur :

-L'Office National de la Protection Civile (ONPC) ainsi que les Directions Générales de la Sûreté et de la Garde Nationale, relevant du Ministère de l'Intérieur, sont au cœur même des dispositifs de gestion des catastrophes.

-Le génie militaire et la direction de la santé relevant du Ministère de la Défense Nationale sont sollicités lors de la survenue de catastrophes naturelles ou technologiques. -Le Ministère de l'Équipement, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement veille au respect de la réglementation relevant de ses compétences et au rétablissement post-catastrophe de l'infrastructure de base.

-Le Ministère de l'Agriculture gère le réseau hydrographique et les cotes d'alerte des barrages, l'alerte acridienne, le risque d'épidémies animales, et les incendies des forêts avec l'appui de l'ONPC. Contrairement aux inondations et aux feux de forêts, la loi du 8 juin 1991 n'assimile pas explicitement la sécheresse à une calamité, qui continue d'être pilotée par une commission nationale au sein du Ministère de l'Agriculture.

-Le Ministère de la Santé gère en les risques de catastrophes sanitaires. En parfait auxiliaire des services publics, le Croissant Rouge est l'ONG pionnière en matière de secourisme. Elle assure un large programme de formation en direction du grand public

-L'Institut National de la Météorologie relevant du Ministère du transport, gère les alertes météorologiques et les secousses sismotectoniques

-Certaines ONG comme l'Union Tunisienne de Solidarité apportent leurs aides d'urgences aux populations vulnérables lors des vagues de froid, tempêtes de neige, inondations...

L'absence d'une stratégie cohérente, dotée de plans d'action et de moyens conséquents est l'un de ses points faibles du système en place.

Priorité d'action 1

Veiller à ce que la réduction des risques de catastrophe soit une priorité nationale et locale et à ce qu'il existe, pour mener à bien les activités correspondantes, un cadre institutionnel solide.

Indicateur 1

Il existe la politique nationale et le cadre d'action légale de réduction de risque avec les responsabilités décentralisées et les capacités à différents niveaux.

Niveau de progrès atteint? 2

Quelques progrès, mais sans engagement systématique au niveau politique et/ou institutionnel

Questions clés et moyens de vérification

Les risques de catastrophe sont-ils pris en compte dans les décisions de planification et d'investissement public? Oui

Plan national de développement	Non
Stratégies sectorielles et plans	Non
Stratégies et politiques en matière de changement climatique	Oui
Etudes de la stratégie de réduction de la pauvreté	Non
Bilan commun des pays/Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (BCP/PNUAD)	Non
Politique de défense civile, stratégie et planification des interventions d'urgence	Oui

Des dispositions législatives et/ou réglementaires ont-elles été prises pour la gestion des risques de catastrophe? Oui

Donnez le descriptif et les contraintes pour l'ensemble des

indicateurs clé (pas uniquement les moyens de vérification)

S'il vous plaît décrire quelques-unes des principales raisons pour contextuelle du pays classement / évaluation pour le niveau indiqué de progrès.

C'est suite à la proclamation par l'ONU des années 1990-1999, Décennie Internationale de la Prévention des Catastrophes Naturelles (DIPCN 1990/1999) qu'est apparue en 1991, la première loi relative à la RRC sensu stricto. D'autres textes ont vite suivi. En l'état actuel, le dispositif législatif est fragmenté en plusieurs textes, lois et décrets, qui traitent totalement ou partiellement de RRC, qu'on peut regrouper en trois catégories : -les textes de loi à caractère global qui traitent normalement de toutes les catastrophes, -les textes, lois ou décrets, à caractère sélectif, qui traitent de certaines catastrophes spécifiques -les textes qui traitent au passage de certains de leurs chapitres ou de leurs articles, d'un ou de plusieurs aspects d'un risque de catastrophe

Donnez une explication sur le contexte et les raisons principales qui expliquent pourquoi le pays a été évalué au rang indiqué. En particulier, soulignez les défis rencontrés par les autorités nationales et les agences partenaires et faites des recommandations sur ce qui peut être fait pour les surmonter dans le future.

Aléa centré et marqué par une logique de réponse opérationnelle, le dispositif établi par la loi n°39-91 du 8juin1991 ne permet pas de couvrir toutes les phases du cycle de gestion de risques de catastrophe. Resté quasi- inchangé depuis sa mise en place en 1991, Il est quelque peu décalé eu égard de la dynamique que connaît le monde depuis la ratification du CaH en 2005. Se référant à une multitude de lois et décrets dispersés entre plusieurs textes, il est caractérisé par la forte dispersion et un enchevêtrement des repères normatifs qui ne reflètent pas une approche cohérente et harmonieuse dans la gestion du risque.

Le dispositif en vigueur ne favorise pas une démarche globale intégrative mais une approche segmentée et compartimentalisée même lorsqu'il s'agit d'un risque transversal d'enjeu comme l'inondation. La gestion du risque devient à son tour éclatée et lacunaire, dispatchée entre plusieurs opérateurs sans pouvoir réel de coordination. Au vu de l'importance des réformes à introduire pour combler les lacunes réglementaires et aussi du souffle nouveau introduit par la Nouvelle Constitution, la refonte de la loi n° 39-91 devient nécessaire.

Indicateur 2

Des ressources adéquates sont allouées pour instaurer des politiques et des plans de réduction de risque à tous les niveaux administratifs

Niveau de progrès atteint? 2

Quelques progrès, mais sans engagement systématique au niveau politique et/ou institutionnel

Questions clés et moyens de vérification

Quelle est la part des budgets affectée, d'une part, à la réduction des risques et, d'autre part, aux interventions et aux opérations de reconstruction?

	La réduction des risques / prévention (%)	Secours et de reconstruction (%)
Budget National	N/A	N/A
Budget décentralisé / sous-national	N/A	N/A

Montant alloué (en dollars US) pour les investissements en matière de sécurité contre les menaces de catastrophes (transport, agriculture, infrastructures)	INFORMATION NON DISPONIBLE
--	----------------------------

Donnez le descriptif et les contraintes pour l'ensemble des indicateurs clé (pas uniquement les moyens de vérification)

S'il vous plaît décrire quelques-unes des principales raisons pour contextuelle du pays classement / évaluation pour le niveau indiqué de progrès.

La réduction des risques de catastrophe est à la charge quasi-intégrale de l'Etat, mais, paradoxalement, les dépenses qu'elle engendre ne sont budgétisées nulle part en tant que telle. Son financement est noyé dans la masse et n'est pas ventilé selon les phases du cycle de gestion des risques de catastrophe. C'est sur des rubriques globales de la loi des finances et de budgets de Ministères, que sont prélevées les dépenses de RRC, du moins celles qui sont destinées aux phases intervention/ relèvement Pour faire face aux catastrophes quand elles se produisent, l'Etat inscrit annuellement dans la loi des finances, une dotation variant entre 400 et 300 millions de dinars/an (250 à 190 millions\$/an). Cette dotation est globale et non ventilée. Elle ne le sera qu'en cours d'année en fonction de l'urgence des situations. La deuxième rubrique provient du budget du Commissariat au Développement Régional CGDR. La troisième rubrique est la subvention accordée par l'Etat à l'ONG qu'est l'UTSS, l'Union Tunisienne de Solidarité Sociale.

Donnez une explication sur le contexte et les raisons principales qui expliquent pourquoi le pays a été évalué au rang indiqué. En particulier, soulignez les défis rencontrés par les autorités nationales et les agences partenaires et faites des recommandations sur ce qui peut être fait pour les surmonter dans le futur.

Alloué dans la masse, le budget de la RRC ne suffit pas à la réalisation de toutes les activités programmées par les administrations et les institutions concernées. Pour compenser la modestie des dotations qui vont à la RRC, l'Etat fait appel à la coopération bilatérale et internationale (Banque Mondiale, PNUD, ISDR ...). Quant à la consommation des crédits alloués, les procédures d'acquisition et de règlement des prestations de services, sont souvent longues et ne permettent pas de les dépenser à temps. Une meilleure approche de la RRC rend nécessaire la délimitation des attributions entre les fonctions de prévention, d'une part, et celles qui relèvent de la gestion des catastrophes et post-catastrophes, d'autre part. Il est également proposé de doter la RRC d'un budget propre et de l'intégrer dans les plans de développement et la loi de finance portant gestion annuelle du budget de l'Etat.

Indicateur 3

La participation des communautés et la décentralisation sont assurées à travers la délégation d'autorité et de ressources au niveau local

Niveau de progrès atteint? 2

Quelques progrès, mais sans engagement systématique au niveau politique et/ou institutionnel

Questions clés et moyens de vérification

Les autorités locales disposent-elles de responsabilités et de crédits réguliers/systématiques en matière de réduction des risques de catastrophe? Non

Législation (Les autorités locales disposent-elles d'un mandat en matière de réduction des risques de catastrophe en application d'une législation spécifique?)

Non

Crédits budgétaires régulièrement alloués aux autorités locales en vue de la réduction de risque de catastrophe

Oui

Estimation du pourcentage des budgets locaux alloué à la réduction des risques de

0

Donnez le descriptif et les contraintes pour l'ensemble des indicateurs clé (pas uniquement les moyens de vérification)

S'il vous plaît décrire quelques-unes des principales raisons pour contextuelle du pays classement / évaluation pour le niveau indiqué de progrès.

La RRC est coordonnée à l'échelle régionale par les commissions prévues par la loi de juin 1991 et organisées par les décrets d'application de 1993/2004. Chaque commission est chargée d'élaborer le plan régional du gouvernorat et de suivre sa mise en application. Présidée par le gouverneur, elle est composée des représentants de tous les ministres impliqués dans la commission nationale.

Sur le terrain, à l'échelle locale, des comités de volontaires sont parfois créés pour assister la commission régionale de lutte contre les calamités, de leur prévention et de l'organisation des secours.

En prévention des inondations, certaines municipalités se préparent à la veille de la saison des pluies (août-septembre) en mettant à jour leur propre plan d'intervention d'hydrologie urbaine

Donnez une explication sur le contexte et les raisons principales qui expliquent pourquoi le pays a été évalué au rang indiqué. En particulier, soulignez les défis rencontrés par les autorités nationales et les agences partenaires et faites des recommandations sur ce qui peut être fait pour les surmonter dans le futur.

À l'échelon régional, les gouvernorats ne sont pas équipés en moyens d'intervention suffisants. Paradoxalement, ce sont les régions les plus vulnérables qui sont parfois les plus démunies en termes de ressources humaines, d'équipement et de moyens de transport appropriés.

Les municipalités sont rarement équipées en moyens conséquents pour faire face aux risques d'inondation et d'enneigement.

Quand le besoin se fait sentir, le gouverneur, président de la commission régionale de lutte contre les calamités, de leur prévention et de l'organisation des secours, peut procéder conformément à la réglementation en vigueur, à la réquisition des personnes et des moyens disponibles dans sa zone de compétence.

Indicateur 4

Une plateforme multi-sectorielle pour la réduction de risque fonctionne

Niveau de progrès atteint? 3

Engagement institutionnel acquis, mais avec des réalisations encore limitées et incomplètes

Questions clés et moyens de vérification

Les organisations de la société civile, les institutions nationales de planification et de financement, et les organisations clés dans les domaines économiques et du développement sont-elles représentées dans la plate-forme nationale? Oui

Membres de la société civile (les dénombrer)	oui
Institutions nationales de financement et de planification (indiquez des nombre absolus)	oui
Organismes sectoriels (les dénombrer)	oui
Secteur privé (les dénombrer)	oui
Institutions scientifiques et universitaires (les dénombrer)	oui
Organisations de femmes participant aux plateformes nationales (les dénombrer)	oui
Autres (veuillez préciser)	Présidence de la république

De quelle autorité la coordination des actions de réduction des risques de catastrophe relève-t-elle?

Dans le Cabinet du Premier Ministre/Président	Oui
Dans l'unité de planification et/ou de coordination centralisée	Non
Dans le Département de la protection civile	Oui
Dans le Ministère de la planification environnementale	Oui
Dans le Ministère des finances	Non
Autres (veuillez préciser)	La commission nationale prévention et d'organisation de secours

Donnez le descriptif et les contraintes pour l'ensemble des indicateurs clé (pas uniquement les moyens de vérification)

S'il vous plaît décrire quelques-unes des principales raisons pour contextuelle du pays classement / évaluation pour le niveau indiqué de progrès.

La Tunisie ne dispose pas encore d'une plate forme nationale pour la réduction des risques de catastrophe. Cependant, des réunions préliminaires ont déjà eu lieu entre les différents partenaires pour concevoir un tel projet.

Le principe de créer une plateforme nationale de RRC est déjà acquis (conseil ministériel, novembre 2012) mais elle ne bénéficie pas encore de cadre juridique approprié. Il est attendu que cette plateforme multisectorielle s'érige en tribune ou forum favorisant l'interaction entre les acteurs clés de la RRC.

Donnez une explication sur le contexte et les raisons principales qui expliquent pourquoi le pays a été évalué au rang indiqué. En particulier, soulignez les défis rencontrés par les autorités nationales et les agences partenaires et faites des recommandations sur ce qui peut être fait pour les surmonter dans le future.

L'analyse des rôles des intervenants (qui fait quoi) ,d'une part, et l'analyse des mécanismes de coordination ,d'autre part, ont permis de mettre en évidence trois séries de lacunes qui entravent la bonne marche du système actuel de la RRC

-les lacunes juridiques à combler

-les capacités à développer pour encadrer au mieux le cycle de gestion de

catastrophes surtout lorsqu'il s'agit de procéder à l'analyse du risque en temps réel

-la restructuration du dispositif institutionnel actuel, disparate et éclaté, pour l'insérer dans un cadre cohérent, qui trace des stratégies en même temps qu'il veille et suit leurs plans d'exécution.

Priorté d'action 2

Mettre en évidence, évaluer et surveiller les risques de catastrophe et renforcer les systèmes d'alerte précoce

Indicateur 1

L'évaluation des risques au niveau national et local basée sur les données concernant les aléas naturels et l'information sur la vulnérabilité est disponible et inclut les facteurs de risque sous jacents dans les secteurs clés.

Niveau de progrès atteint? 2

Quelques progrès, mais sans engagement systématique au niveau politique et/ou institutionnel

Questions clés et moyens de vérification

Des données nationales d'évaluation multirisque permettent-elles d'éclairer les décisions de planification et de développement? Non

Evaluation multirisques	Non
% d'écoles et d'hôpitaux évalués	N/A
Ecoles vulnérables aux catastrophes (les dénombrer)	N/A
Vulnérabilité désagrégée des genres et capacités d'évaluation.	Non
Les normes nationale convenue pour l'évaluation des multi risques	Non
Évaluation des risques conservée dans une base de données centralisée (institution responsable)	Non
Format uniformisé pour l'évaluation des risques	Non
Format d'évaluation des risques personnalisé par l'utilisateur	Non
Les risques futurs/probables sont-ils évalués?	Non

Veillez énumérer les secteurs ayant déjà utilisé des évaluations des risques de catastrophe comme prérequis à la programmation et à la planification du développement sectoriel.

La santé,
l'équipement,
l'agriculture et le
transport (Institut
National de la
Météorologie)

Donnez le descriptif et les contraintes pour l'ensemble des indicateurs clé (pas uniquement les moyens de vérification)

S'il vous plaît décrire quelques-unes des principales raisons pour contextuelle du pays classement / évaluation pour le niveau indiqué de progrès.

L'absence d'une plateforme multirisque n'a pas empêché la Tunisie de prendre des initiatives pour mettre en place des systèmes spécifiques de surveillance. L'Institut National de Météorologie, relevant du Ministère du Transport, dispose d'un réseau qui quadrille tout le pays. Il est outillé pour donner les informations aux différents opérateurs (navigation aérienne et maritime, pêche, agriculture, tourisme...) ainsi qu'à l'ensemble des citoyens, sur de très nombreux risques hydrométéorologiques.

D'autres réseaux de surveillance sont en place et concernent notamment :

- l'annonce des invasions acridiennes,
- la prévention épidémiologique relevant du Ministère de la Santé.

Donnez une explication sur le contexte et les raisons principales qui expliquent pourquoi le pays a été évalué au rang indiqué. En particulier, soulignez les défis rencontrés par les autorités nationales et les agences partenaires et faites des recommandations sur ce qui peut être fait pour les surmonter dans le futur.

Les données obtenues au niveau des réseaux d'observation et d'alerte ne sont pas stockées dans une base centralisée et mise en partage. Ce cloisonnement ne favorise pas l'élaboration de format uniformisé pour l'évaluation des risques. Au-delà de la mise en place des systèmes d'alerte précoce qui reste une priorité d'action, un effort considérable est à entreprendre pour pouvoir passer de la « culture de réaction » où le citoyen ne réagit que par temps de catastrophe à une « culture proactive » qui l'incite à anticiper sur l'évènement avant qu'il ne devienne catastrophe. Il convient à ce titre, de responsabiliser la société civile et le secteur privé pour qu'ils agissent non pas en sujets passifs mais en acteurs actifs, partenaires à part entière dans la prévention des catastrophes.

Indicateur 2

Des systèmes sont en place pour évaluer, archiver et disséminer les informations nécessaires sur les aléas et les vulnérabilités

Niveau de progrès atteint? 3

Engagement institutionnel acquis, mais avec des réalisations encore limitées et incomplètes

Questions clés et moyens de vérification

Les pertes et aléas dus aux catastrophes sont-ils systématiquement enregistrés et analysés? Non

Des bases de données des pertes dues aux catastrophes existent et sont régulièrement mises à jour.

Oui

Des rapports sont produits et utilisés pour la planification par les ministères des finances, de la planification et des différents secteurs (à partir des bases de données sur les catastrophes et les systèmes d'information)

Oui

Les aléas font l'objet d'un suivi cohérent au travers des localités et des subdivisions territoriales

Oui

Donnez le descriptif et les contraintes pour l'ensemble des indicateurs clé (pas uniquement les moyens de vérification)

S'il vous plaît décrire quelques-unes des principales raisons pour contextuelle du pays classement / évaluation pour le niveau indiqué de progrès.

Après chaque événement d'ampleur, l'administration tunisienne rend compte des pertes en vies humaine, en cheptels, en infrastructures et bâtiments. Il s'agit le plus souvent de rapports sectoriels établis par les services des Ministères directement concernés : la Santé, l'Intérieur, l'Agriculture, l'Equipement... Le retour d'expérience n'étant pas institué par le dispositif réglementaire en vigueur, Il n'existe pas de rapport d'évaluation systématique des impacts socio-économique liés directement ou indirectement aux catastrophes, ni d'ailleurs de rapport d'évaluation de l'efficacité des mesures de prévention ou d'atténuation.

Mise en service à partir de janvier 2014, la base données DesInventar, bien que perfectible, permet d'ores et déjà d'éclairer la RRC sous un angle qui lui a souvent fait défaut : l'inventaire systématique des événements et la quantification des dégâts

qu'ils provoquent

Donnez une explication sur le contexte et les raisons principales qui expliquent pourquoi le pays a été évalué au rang indiqué. En particulier, soulignez les défis rencontrés par les autorités nationales et les agences partenaires et faites des recommandations sur ce qui peut être fait pour les surmonter dans le futur.

Les principaux intervenants dans la gestion des catastrophes disposent de leurs propres bases de données. Il n'existe pas par contre de base de données commune, en partage.

Indicateur 3

Des systèmes d'alerte précoce sont en place pour la plupart des aléas naturels et transmis aux communautés.

Niveau de progrès atteint? 3

Engagement institutionnel acquis, mais avec des réalisations encore limitées et incomplètes

Questions clés et moyens de vérification

Les pays sujets aux risques sont-ils alertés à temps des risques à venir? Oui

Les systèmes d'alerte précoces agissent efficacement

Non

Préparation au niveau local

Non

Systèmes et protocoles de communication utilisés et mis en application

Oui

Implication des médias dans la dissémination des systèmes d'alertes précoces Oui

Donnez le descriptif et les contraintes pour l'ensemble des indicateurs clé (pas uniquement les moyens de vérification)

S'il vous plaît décrire quelques-unes des principales raisons pour contextuelle du pays classement / évaluation pour le niveau indiqué de progrès.

Les systèmes de veille et d'alertes précoces concernent de nombreux risques (risques de tempête en mer, de tempête de neige, d'invasion acridienne propagation des épidémies humaines, animales, végétales...)

Il reste que d'une catastrophe l'autre, le système d'alerte est mis à l'indexe .Il souffre d'une double défaillance chronique

-le déficit en coordination entre tous les intervenants tant à l'échelon local que central
-la grande difficulté à traiter l'information en temps réel et construire un système d'alerte efficace.

Au vu de l'enjeu socioéconomique que représentent les risques hydrologiques, Il convient de procéder à une révision de la méthode d'exploitation des données hydrométéorologiques et de développer des systèmes d'alerte précoce spécifiques à la prévention des sécheresses et des inondations. Cet effort nécessite le renforcement de l'Institut National de la Météorologie en capacités humaines et logistiques.

Donnez une explication sur le contexte et les raisons principales qui expliquent pourquoi le pays a été évalué au rang indiqué. En particulier, soulignez les défis rencontrés par les autorités nationales et les agences partenaires et faites des recommandations sur ce qui peut être fait pour les surmonter dans le futur.

Les contraintes sont multiples :

-les systèmes d'alertes ne sont pas généralisés pour couvrir tout le territoire
-ils ne couvrent pas non plus tous les aléas naturels auxquels le pays est exposé
-Ils nécessitent une maintenance assidue et un renouvellement de leur équipement au rythme des progrès technologiques, notamment en NTIC.
-l'insuffisance des moyens financiers pour mettre en place et généraliser les systèmes d'alerte

Indicateur 4

L'évaluation des risques au niveau national et local prend en compte les risques trans-nationaux dans le but d'établir une coopération régionale sur la réduction de risque.

Niveau de progrès atteint? 3

Engagement institutionnel acquis, mais avec des réalisations encore limitées et incomplètes

Questions clés et moyens de vérification

Votre pays participe-t-il à des actions régionales ou infrarégionales de réduction des risques de catastrophe? Oui

Mise en place et maintien de suivi des aléas au niveau régional	Oui
Évaluation des risques au niveau régional ou infrarégional	Oui
Alerte rapide régionale ou infrarégionale	Non
Définition et mise en œuvre de protocoles pour le partage transfrontalier d'informations	Non
Mise en place et affectation de ressource aux stratégies et au cadres d'action régionaux et infrarégionaux.	Oui

Donnez le descriptif et les contraintes pour l'ensemble des indicateurs clé (pas uniquement les moyens de vérification)

S'il vous plaît décrire quelques-unes des principales raisons pour contextuelle du pays classement / évaluation pour le niveau indiqué de progrès.

Nombreuses actions de RRC sont menées avec l'appui de la coopération internationale. A titre d'exemples, le Ministère de la Défense Nationale participe à des opérations à blanc d'envergure, à l'instar de la simulation de catastrophe naturelle par suite de tremblement de terre ou l'organisation de secours par suite d'une catastrophe chimique

Une coopération opérationnelle (sur le terrain) est instaurée entre les cadres de l'ONPC et la Direction des Forêts avec leurs homologues algériens. Cette coopération est fortement sollicitée lors du déclenchement des feux de forêts. La coopération devient plus large, associant les autres pays du Maghreb et du Sahel, quand il s'agit de la lutte antiacridienne.

Donnez une explication sur le contexte et les raisons principales qui expliquent pourquoi le pays a été évalué au rang indiqué. En particulier, soulignez les défis rencontrés par les autorités nationales et les agences partenaires et faites des recommandations sur ce qui peut être fait pour les surmonter dans le future.

Ces coopérations ne sont pas généralisées et ne couvrent pas tous les aléas transfrontaliers. Le manque de moyens humains et financiers constitue l'une des entraves à la généralisation des systèmes d'alerte précoce. La solidarité internationale pourrait y jouer un rôle important en renforçant les capacités nationales en la matière. Mais faudrait-il que les bailleurs de fonds fassent de la RRC un réel investissement et une priorité dans leur aide aux pays en développement.

En effet, l'aide internationale qui va à la RRC est restée jusqu' à présent quasi négligeable eu égard des besoins de pays naturellement vulnérables comme la Tunisie. Selon, l'OCHA (Bureau des Nations Unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires), l'aide à la RRC pour l'Afrique s'élève à 3% de l'enveloppe totale accordée au titre de l'aide humanitaire, soit 1% de l'APD, l'aide publique au développement. Un investissement conséquent dans la RRC se traduira sûrement par une amélioration de la résilience des populations exposées aux risques de catastrophes et entrainera de fait une économie aussi conséquente sur les sommes à fonds perdu qui vont directement à l'aide humanitaire par temps d'urgences.

Priorité d'action 3

Utiliser les connaissances, les innovations et l'éducation pour instaurer une culture de la sécurité et de la résilience à tous les niveaux

Indicateur 1

Des informations relatives aux aléas sont disponibles et accessibles à tous les niveaux, pour tous les acteurs (à travers des réseaux, et le développement de systèmes d'échanges d'information)

Niveau de progrès atteint? 3

Engagement institutionnel acquis, mais avec des réalisations encore limitées et incomplètes

Questions clés et moyens de vérification

Y a-t-il un système national d'information sur les catastrophes? Oui

La diffusion proactive de l'information	Non
Mise en place de mécanismes d'accès/diffusion (Internet, programmes d'information radiotélévisés)	Non
Les informations sont diffusées avec directives proactives de gestion des risques de catastrophe	Non

Donnez le descriptif et les contraintes pour l'ensemble des indicateurs clé (pas uniquement les moyens de vérification)

S'il vous plaît décrire quelques-unes des principales raisons pour contextuelle du pays classement / évaluation pour le niveau indiqué de progrès.

Différents services publics disposent d'informations sur les aléas, leur nature, intensité, récurrence... Mais ces informations ne sont pas accessibles à tous les acteurs de la RRC, notamment la société civile et les ONG directement concernées. Au niveau de la sensibilisation du public, l'Office National de la Protection Civile organise des séminaires périodiques pour échanger les informations entre experts sur la gestion de catastrophes récurrentes (inondations et feux de forêts).

Donnez une explication sur le contexte et les raisons principales qui expliquent pourquoi le pays a été évalué au rang indiqué. En particulier, soulignez les défis rencontrés par les autorités nationales et les agences partenaires et faites des recommandations sur ce qui peut être fait pour les surmonter dans le futur.

Plusieurs SIG (Systèmes d'Informations Géographiques) sont mis en place dans différents Ministères, Instituts et Offices. Mais de structure verticale, ces SIG ne communiquent pas entre eux et ne facilitent pas le partage et l'échange des données entre les différents acteurs de la RRC.

Un effort important reste à entreprendre en direction des masses media, et à travers eux en direction du grand public pour le sensibiliser à la RRC. Il est proposé d'élaborer des plans –média spécial RRC, utilisant tous les supports d'information et de communication, ciblant toutes les catégories de population, en zones rurales comme en zones urbaines, et déclinés à tous les échelons national, régional et local.

Indicateur 2

Les programmes scolaires, le matériel d'éducation ainsi que les formations incluent la réduction de risque ainsi que les concepts et pratiques de reconstruction.

Niveau de progrès atteint? 2

Quelques progrès, mais sans engagement systématique au niveau politique et/ou institutionnel

Questions clés et moyens de vérification

La réduction de risques de catastrophes est-elle incluse dans les programmes de l'éducation nationale? Non

À l'école primaire	Non
Au secondaire	Non
Programme de l'université	Oui
Dans l'enseignement professionnel	Non

Donnez le descriptif et les contraintes pour l'ensemble des indicateurs clé (pas uniquement les moyens de vérification)

S'il vous plaît décrire quelques-unes des principales raisons pour

contextuelle du pays classement / évaluation pour le niveau indiqué de progrès.

Plusieurs actions informelles sont menées dans les établissements scolaires, les facultés, les écoles d'ingénieurs et dans les établissements relevant du Ministère de la Défense Nationale et du Ministère de l'Intérieur.

Des sessions de formation aux secourismes sont régulièrement assurées par le Croissant Rouge tunisien dans les écoles, collèges, lycées et universités.

Certaines associations spécialisées organisent à l'intention de la société civile, des cycles de formation en matière de médecine d'urgence et de catastrophe. L'Office National de la Protection Civile a déjà son propre centre de formation et il se prépare à ouvrir une école de cadre avec l'appui de la coopération internationale.

Des modules relatifs à la RRC ont été introduits ces dernières années dans les cursus LMD de nombreuses institutions universitaires. Certaines formations sont érigées au niveau Mastères : Mastère professionnel de géorisques à Faculté des Sciences de Bizerte et Mastère de recherche à la Faculté des Sciences de Tunis

Donnez une explication sur le contexte et les raisons principales qui expliquent pourquoi le pays a été évalué au rang indiqué. En particulier, soulignez les défis rencontrés par les autorités nationales et les agences partenaires et faites des recommandations sur ce qui peut être fait pour les surmonter dans le futur.

L'éducation au risque ne fait pas encore partie des programmes officiels arrêtés par le Ministère de l'Éducation.

Pour ce qui est de la recherche scientifique, la RRC ne bénéficie pas de programmes spécifiques. La recherche menée, sectorielle, ne couvre pas la totalité des risques avérés en Tunisie. La définition de son contenu est laissée le plus souvent à l'appréciation de l'institution de recherche qui, faudrait-il le rappeler, ne dispose pas de budgets appropriés, spécial RRC.

Le développement de l'éducation au risque et la diffusion de la culture de prévention en milieu scolaire nécessitent le renforcement du réseau des formateurs, surtout aux niveaux régional et local.

Indicateur 3

Des méthodes de recherche et des instruments pour évaluer les risques multiples ainsi que des analyses de la rentabilité sont développés et renforcés.

Niveau de progrès atteint? 2

Quelques progrès, mais sans engagement systématique au niveau politique et/ou institutionnel

Questions clés et moyens de vérification

La réduction de risque de catastrophes est-elle incluse dans le budget national alloué à la recherche appliquée? Non

Recherche sur les programmes et les projets

Oui

Mise en application/utilisation de résultats de recherche, produits ou études par des institutions publiques et privées

Non

Etudes sur les coûts et les bénéfices de la réduction de catastrophes

Non

Donnez le descriptif et les contraintes pour l'ensemble des indicateurs clé (pas uniquement les moyens de vérification)

S'il vous plaît décrire quelques-unes des principales raisons pour contextuelle du pays classement / évaluation pour le niveau indiqué de progrès.

Des recherches sur la gestion des risques sont menées soit dans des organismes professionnels comme l'Institut National de la Météorologie soit dans des institutions universitaires. Ces recherches sont orientées plutôt vers l'étude et la connaissance des aléas. Elles ne portent qu'occasionnellement sur la vulnérabilité et la résilience en tant que facteurs intervenant dans l'analyse des risques.

Donnez une explication sur le contexte et les raisons principales qui expliquent pourquoi le pays a été évalué au rang indiqué. En particulier, soulignez les défis rencontrés par les autorités nationales et les agences partenaires et faites des recommandations sur ce qui peut être fait pour les surmonter dans le future.

Un effort reste à entreprendre pour sensibiliser les instances nationales qui sont en charge de la politique nationale de la recherche scientifique. Cet effort interpelle toutes les tutelles de la recherche : Ministères de l'enseignement supérieur, de l'agriculture, de la santé, de l'industrie, des nouvelles technologies, du transport... Des PNR (Programmes Nationaux de Recherche) RRC gagneraient à être pensés, budgétisés et menés en partenariat, notamment avec les pays qui ont une tradition en matière de recherche sur la RRC.

Indicateur 4

Des campagnes d'information au niveau national existent pour créer une culture de

Niveau de progrès atteint? 2

Quelques progrès, mais sans engagement systématique au niveau politique et/ou institutionnel

Questions clés et moyens de vérification

Les campagnes d'éducation du public sur la réduction des risques de catastrophe destinées aux collectivités et autorités locales exposées incluent-elles les risques de catastrophe? Non

Campagnes d'éducation du public pour mieux sensibiliser aux risques	Non
Formation du gouvernement local	Non
Gestion des catastrophes (préparation et intervention d'urgence)	Oui
Gestion préventive des risques (risques et vulnérabilités)	Non
Directive pour la réduction des risques	Non
Accessibilité de l'information sur la réduction de risque de catastrophes au niveau des communautés	Non

Donnez le descriptif et les contraintes pour l'ensemble des indicateurs clé (pas uniquement les moyens de vérification)

S'il vous plaît décrire quelques-unes des principales raisons pour contextuelle du pays classement / évaluation pour le niveau indiqué de progrès.

Des campagnes sensibilisation sont menées à travers les médias de masse, à l'intention du grand public.

Certaines actions sont menées dans les zones frontalières, en collaboration avec les équipes locales à l'instar de ce qu'entreprend l'Office National de la Protection Civile avec son homologue algérien.

La liberté de la presse que connaît la Tunisie depuis janvier 2011 a eu son impact positif pour alerter sur l'arrivée imminente de certains dangers (cf. la diffusion continue par les radiotélévisions publiques et privées de messages alertant les

responsables locaux de la montée des eaux lors des inondations qui ont frappé le Nord Ouest en février 2012).

Donnez une explication sur le contexte et les raisons principales qui expliquent pourquoi le pays a été évalué au rang indiqué. En particulier, soulignez les défis rencontrés par les autorités nationales et les agences partenaires et faites des recommandations sur ce qui peut être fait pour les surmonter dans le future.

Les campagnes de sensibilisation revêtent souvent un caractère circonstanciel. Les pouvoirs publics redoutaient jusqu'à il n'y a pas si longtemps, de discuter l'idée même de la catastrophe en puissance. Ils ne se résignaient à le faire que lorsque la catastrophe est déjà là. C'est dit pour souligner les rôles attendus de la diffusion de la culture de la prévention et de l'approche proactive pour anticiper sur la survenue de la catastrophe.

Avec l'urbanisation spontanée que connaissent certaines agglomérations urbaines, parfois en flagrante contradiction avec le plan d'aménagement et la réglementation municipale, la vulnérabilité augmente et la réduction des risques de catastrophe devient un enjeu pour de nombreuses villes installées aussi bien sur le littoral qu'à l'intérieur du pays. Le programme « pour des villes résilientes » est venu pour répondre à certaines de leurs préoccupations.

Priorité d'action 4

Réduire les facteurs de risque sous-jacent

Indicateur 1

La réduction des risques de catastrophe est un objectif intégral pour les politiques et les plans d'environnement incluant la planification, la gestion des ressources naturelles et l'adaptation aux changements climatiques.

Niveau de progrès atteint? 3

Engagement institutionnel acquis, mais avec des réalisations encore limitées et incomplètes

Questions clés et moyens de vérification

Existe-t-il un mécanisme pour protéger et restaurer les services régulateurs pour les écosystèmes? Oui

Législation pour la protection des espaces	Oui
Paiements pour les services des écosystèmes	Non
Planification intégrale (par exemple la gestion des zones côtières)	Non
Evaluation des impacts environnementaux	Oui
Projets et Programmes sur le changement climatique	Oui

Donnez le descriptif et les contraintes pour l'ensemble des indicateurs clé (pas uniquement les moyens de vérification)

S'il vous plaît décrire quelques-unes des principales raisons pour contextuelle du pays classement / évaluation pour le niveau indiqué de progrès.

Pour rappel, le code de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme promulgué par la loi n° 94-122 du 28 novembre 1994 stipule dans son article 11 que les projets d'aménagement, d'équipement et d'implantation d'ouvrages pouvant affecter l'environnement naturel par leur taille ou impacts, sont soumis à une étude préalable

d'impact. Sont fixés par décret les conditions d'application, les éléments constituant l'étude d'impact ainsi que la liste des projets d'aménagement, d'équipement et d'implantation d'ouvrages qui sont soumis aux procédures d'études d'impacts.

Donnez une explication sur le contexte et les raisons principales qui expliquent pourquoi le pays a été évalué au rang indiqué. En particulier, soulignez les défis rencontrés par les autorités nationales et les agences partenaires et faites des recommandations sur ce qui peut être fait pour les surmonter dans le futur.

Le dispositif actuel (cf. Section 3/ priorité d'action 1/ indicateur 1) est relativement étoffé en mesures et règlements relatifs aux risques naturels et technologiques. Il reste que cette réglementation n'est pas toujours respectée, surtout durant ces années de post-révolution, marquées par la recrudescence des comportements dévastateurs pour l'environnement. Par manque de moyens humains et matériels suffisants, les services de contrôle en sont souvent débordés, n'arrivant pas à assurer le suivi.

Indicateur 2

Des politiques et des plans sociaux de développement sont en place pour réduire la vulnérabilité des populations à risque.

Niveau de progrès atteint? 3

Engagement institutionnel acquis, mais avec des réalisations encore limitées et incomplètes

Questions clés et moyens de vérification

Existe-t-il des réseaux de protections sociales augmentant la résilience des constructions, des communautés, des quartiers? Oui

Assurances pour les cultures et les propriétés	Oui
Plans de garantie de l'emploi intérimaire	Non
Transferts d'argent sous réserve ou non	Non
Microfinancement (épargne, emprunts, etc.)	Oui
Micro assurances	Non

Donnez le descriptif et les contraintes pour l'ensemble des indicateurs clé (pas uniquement les moyens de vérification)

S'il vous plaît décrire quelques-unes des principales raisons pour contextuelle du pays classement / évaluation pour le niveau indiqué de progrès.

L'Etat n'a pas instauré de fonds propres pour indemniser les ayants droits des dommages causés par les catastrophes .Il a instauré seulement des fonds à vocation préventive créés dans le cadre des lois des finance. Il en est ainsi :

-du FMIDACN, Fonds de Mutualité pour l'Indemnisation des Dommages Agricoles dus aux Calamités Naturelles, créé loi de finance pour la gestion 1987(articles 52 et 53)

-du FODEP, Fonds de Dépollution, créée par la loi de finance de 1993(loi 92-122de 1992). Il finance des projets de dépollution mais n'indemnise pas les victimes des catastrophes environnementales. -du FLCD, Fonds de Lutte Contre la Désertification, créé en 1998

-du FPEE, Fonds de la Protection et de l'Esthétique de l'Environnement, créé en 2004.

Donnez une explication sur le contexte et les raisons principales qui expliquent pourquoi le pays a été évalué au rang indiqué. En particulier, soulignez les défis rencontrés par les autorités nationales et les agences partenaires et faites des recommandations sur ce qui peut être fait pour les surmonter dans le futur.

Le recours aux polices d'assurance concerne les risques d'incendie et les risques de grêle pour couvrir les productions végétales et le risque de certaines épidémies pour couvrir le cheptel. Ces polices d'assurance sont contractées parce qu'elles sont exigées par les banques pour autoriser le déblocage des tranches de crédits contractés par les agriculteurs.

L'absence de régime d'assurance contre les catastrophes naturelles rend à son tour l'inventaire des dégâts et leurs coûts financiers encore plus difficiles à établir et estimer

Indicateur 3

Des politiques et des plans sectoriels, d'économie et de production sont en place pour réduire la vulnérabilité des populations à risque

Niveau de progrès atteint? 2

Quelques progrès, mais sans engagement systématique au niveau politique et/ou institutionnel

Questions clés et moyens de vérification

Les risques et bénéfices de la réduction de risque de catastrophe sont-ils inclus dans la planification d'investissements publics? Oui

Systèmes publics nationaux et sectoriels d'investissements incluant la réduction de risque de catastrophes

Oui

Veillez fournir des exemples spécifiques (infrastructures publiques, transports et communication, ressources économiques et facteurs de production

Centrales électriques, infrastructures portuaires et aéroportuaires, réservoirs d'eau potable, tronçons d'autoroute, terres agricoles

Investissements dans la modification des infrastructures, incluant les écoles et les hôpitaux.

Non

Donnez le descriptif et les contraintes pour l'ensemble des indicateurs clé (pas uniquement les moyens de vérification)

S'il vous plaît décrire quelques-unes des principales raisons pour contextuelle du pays classement / évaluation pour le niveau indiqué de progrès.

La plupart des administrations, notamment les services publics de première nécessité (santé, eau potable, électricité, communication) ont des plans d'urgence qui sont activés le moment venu. Certaines entreprises ont déjà initié des démarches visant la réduction de leur vulnérabilité. Des programmes spécifiques sont menés pour assurer la protection des ressources naturelles aménagées. Ils concernent la protection des périmètres irrigués et des terres agricoles contre la dégradation et l'érosion, la protection des retenues de barrages contre l'envasement et l'eutrophisation, et l'entretien des pistes d'accès et le désherbage des bandes pare-feu pour la prévention des incendies de forêts.

Donnez une explication sur le contexte et les raisons principales qui expliquent pourquoi le pays a été évalué au rang indiqué. En particulier, soulignez les défis rencontrés par les autorités nationales et les agences partenaires et faites des recommandations sur ce qui peut être fait pour

les surmonte dans le future.

Le libéralisme économique aidant, de nombreuses entreprises guidées par la loi du marché ont tendance à reléguer certaines contraintes réglementaires relatives la RRC, au second plan. L'extension urbaine non contrôlée est devenue un facteur qui aggrave la vulnérabilité, certaines extensions se développant parfois en pleines zones inondables, en totale contradiction avec la réglementation en vigueur.

Indicateur 4

La planification et la gestion des établissements humains intègrent des éléments de réduction du risque, y compris l'intégration des normes de construction.

Niveau de progrès atteint? 3

Engagement institutionnel acquis, mais avec des réalisations encore limitées et incomplètes

Questions clés et moyens de vérification

Y a-t-il des investissements pour la réduction des risques pour les zones urbaines vulnérables? Oui

Investissements dans les infrastructures de drainage dans les zones inondables	Oui
Stabilisation des pentes dans les zones sujettes aux glissements de terrains	Oui
Formation des maçons aux technologies de construction sûres	Non
Distribution de terres sans risque aux ménages et aux collectivités à faible revenu	Non
Intégration de risque dans la réglementation relative au zonage des terres et à l'aménagement immobilier privé	Oui
Réglementation de la délivrance des titres de propriété	Oui

Donnez le descriptif et les contraintes pour l'ensemble des indicateurs clé (pas uniquement les moyens de vérification)

S'il vous plaît décrire quelques-unes des principales raisons pour contextuelle du pays classement / évaluation pour le niveau indiqué de progrès.

La Tunisie dispose d'un code d'aménagement du territoire et de l'urbanisme. Il définit les périmètres d'interdiction et les études d'impact sont rendues obligatoires lors de la programmation de nouveaux projets. Le constat sur le terrain est tout autre. Le non-respect des plans d'aménagement est devenu alarmant, un facteur qui accroît la vulnérabilité face aux inondations et impacte la résilience des zones urbaines et périurbaines.

Donnez une explication sur le contexte et les raisons principales qui expliquent pourquoi le pays a été évalué au rang indiqué. En particulier, soulignez les défis rencontrés par les autorités nationales et les agences partenaires et faites des recommandations sur ce qui peut être fait pour les surmonte dans le future.

Il y a un besoin largement exprimé par tous les acteurs de la RRC pour :

- instaurer un système de contrôle plus efficace
- appliquer avec fermeté la réglementation en matière de prévention des risques,
- responsabiliser les citoyens et les collectivités locales
- organiser des sessions de sensibilisation et de formation au profit des acteurs concernés.
- réviser la durée de validité des plans d'aménagement et refondre le schéma national actuel de l'aménagement du territoire

Indicateur 5

La réduction des risques de catastrophe est intégrée dans les processus de reconstruction et de réhabilitation.

Niveau de progrès atteint? 2

Quelques progrès, mais sans engagement systématique au niveau politique et/ou institutionnel

Questions clés et moyens de vérification

Les programmes après l'apparition de catastrophe intègrent-ils explicitement un budget pour la réduction des risques de catastrophe et un relèvement résilient? Non

% des fonds pour la reconstruction alloués à la réduction du risque de catastrophes

0%

Renforcement des capacités de réduction des risques de catastrophe des autorités locales pour les opérations d'intervention et de relèvement Oui

Évaluation des risques lors de la planification des opérations de relèvement et de reconstruction avant et après catastrophe Oui

Mesures prises dans le domaine du genre humain dans la phase de rétablissement après une catastrophe Non

Donnez le descriptif et les contraintes pour l'ensemble des indicateurs clé (pas uniquement les moyens de vérification)

S'il vous plaît décrire quelques-unes des principales raisons pour contextuelle du pays classement / évaluation pour le niveau indiqué de progrès.

La Tunisie n'a pas instauré encore de fonds propres pour indemniser les ayants droits des dommages causés par les catastrophes. Elle dispose seulement de fonds à vocation préventive, créés non pas par des lois spécifiques mais à l'occasion du vote de la loi de finance. Une revendication récurrente est la création d'un fonds de calamités naturelles mais elle continue de buter sur des difficultés d'ordre institutionnel.

Le recours aux polices d'assurance concerne les risques d'incendie et les risques de grêle pour couvrir les productions végétales et le risque de certaines épidémies pour couvrir le cheptel. Ces polices d'assurance sont exigées par les banques pour autoriser le déblocage des tranches de crédits contractés par les agriculteurs.

Donnez une explication sur le contexte et les raisons principales qui expliquent pourquoi le pays a été évalué au rang indiqué. En particulier, soulignez les défis rencontrés par les autorités nationales et les agences partenaires et faites des recommandations sur ce qui peut être fait pour les surmonter dans le futur.

Tout le monde admet qu'une approche rationnelle du risque a un coût financier. Mais il n'est pas souvent considéré comme un investissement. Autrement dit, le financement de la RRC reste posé. Paradoxalement, certains bailleurs de fonds, bien que conscients de l'importance de la prévention, ne considèrent pas encore le financement de la RRC comme un investissement, une action prioritaire pour le développement des pays vulnérables.

Indicateur 6

Des procédures sont en place pour évaluer l'impact de la réduction de risque dans les principaux projets de développement notamment les infrastructures

Niveau de progrès atteint? 3

Engagement institutionnel acquis, mais avec des réalisations encore limitées et incomplètes

Questions clés et moyens de vérification

Les incidences des grands projets de développement sur la réduction des risques de catastrophe font-elles l'objet d'une évaluation? Oui

Les coûts/avantages de la réduction des risques de catastrophe sont-ils pris en compte dans la conception et la mise en œuvre des grands projets de développement? Oui

Est -ce que les Impacts des risques de catastrophes prennent en compte l'évaluation de l' impact environnemental?

Oui

Par les autorités et institutions nationales et infranationales

Oui

Par les acteurs internationaux du développement

Oui

Donnez le descriptif et les contraintes pour l'ensemble des indicateurs clé (pas uniquement les moyens de vérification)

S'il vous plaît décrire quelques-unes des principales raisons pour contextuelle du pays classement / évaluation pour le niveau indiqué de progrès.

La Tunisie dispose d'un code d'aménagement du territoire et de l'urbanisme promulgué en 1979 et repris en 1994. Il prend en compte de la récurrence de nombreux risques naturels. Il stipule que les infrastructures doivent respecter certains critères de résistance aux aléas naturels. Des clauses définissent les périmètres d'interdiction et règlementent les études d'impact, rendues obligatoire pour décider de nouveaux projets. Mais les instances sensées faire respecter ces normes et clauses n'ont pas les capacités suffisantes pour éviter les transgressions

qui se sont multipliées durant ces années de transition et de post révolution.

Donnez une explication sur le contexte et les raisons principales qui expliquent pourquoi le pays a été évalué au rang indiqué. En particulier, soulignez les défis rencontrés par les autorités nationales et les agences partenaires et faites des recommandations sur ce qui peut être fait pour les surmonter dans le futur.

Il est notamment proposé de procéder à :

- l'établissement d'un zonage sismique national plus affiné, et la mise en place de la réglementation correspondante

- la modification du cadre législatif du domaine public maritime

- un suivi-évaluation plus efficace des études d'impact

Mais ces recommandations tardent à voir le jour, le cadre institutionnel sensé élaborer, coordonner et gérer la nouvelle politique nationale de RRC tardant à son tour, à voir le jour.

Priorité d'action 5

Renforcer la préparation des populations aux catastrophes afin de pouvoir intervenir plus efficacement à tous les niveaux lorsqu'elles se produisent

Indicateur 1

De solides politiques, des mécanismes et des capacités institutionnelles pour la gestion de risque ont été mis en place dans une perspective de réduction de risque.

Niveau de progrès atteint? 3

Engagement institutionnel acquis, mais avec des réalisations encore limitées et incomplètes

Questions clés et moyens de vérification

Existe-t-il, à l'échelle nationale, des programmes ou politiques de préparation aux catastrophes, de planification d'urgence et d'intervention? Oui

La réduction des risques de catastrophe est intégrée à ces programmes et politiques

Oui

Des mécanismes institutionnels sont mis en place pour la mobilisation rapide des ressources en cas de catastrophe, et font appel à la société civile et au secteur privé en sus du soutien du secteur public

Oui

Des politiques ou programmes nationaux sont-ils en place pour défendre les écoles et les établissements de santé en cas de catastrophe? Non

Politiques et programmes pour la sécurité des écoles et des hôpitaux

Non

Exercices de simulation et formation aux urgences dans les écoles et les hôpitaux

Oui

Les risques de catastrophe futurs sont-ils anticipés au travers du développement de scénarios et de la planification de la préparation? Oui

Des scénarios de risques potentiels sont développés en prenant en compte les

Non

Les plans de préparation sont régulièrement mis à jour en fonction de scénarios de risques futurs Oui

Donnez le descriptif et les contraintes pour l'ensemble des indicateurs clé (pas uniquement les moyens de vérification)

S'il vous plaît décrire quelques-unes des principales raisons pour contextuelle du pays classement / évaluation pour le niveau indiqué de progrès.

Les politiques publiques et les capacités institutionnelles relatives à la RRC ont été déjà décrites dans la section 3/action 1/ Indicateurs 1, 2,3.

-Il convient toutefois de préciser que de par la loi de juin 1991 et de son décret d'application relatifs à la lutte contre les calamités, de leur prévention et de l'organisation des secours, il est fait explicitement mention de mécanismes institutionnels pour la mobilisation des moyens. Ces mécanismes font appel à la société civile et aux secteurs privés, en sus du soutien du secteur public. Ce soutien est apporté sur la base du volontariat, et au besoin, sur réquisition du gouverneur de la région sinistrée

-Des cycles de formation au secourisme ainsi que des opérations à blanc et des exercices de simulation sont menés dans les écoles et les hôpitaux.

-L'ONPC organise des sessions de formation en sécurité incendie à l'intention des ingénieurs et des techniciens, et également des sessions de secourisme.

-Nombreuses stratégies nationales et sectorielles d'adaptation aux changements climatiques ont été élaborées ces dernières années.

Donnez une explication sur le contexte et les raisons principales qui expliquent pourquoi le pays a été évalué au rang indiqué. En particulier, soulignez les défis rencontrés par les autorités nationales et les agences partenaires et faites des recommandations sur ce qui peut être fait pour les surmonter dans le futur.

Les exercices de simulation et les opérations à blanc ne sont pas rendus systématiques par manque de moyens financiers et de ressources humaines qualifiées.

Le renforcement des capacités est rendu urgent par la recrudescence des catastrophes notamment dans les agglomérations situées dans les grands bassins versant à risque

Cette recrudescence des phénomènes extrêmes, sécheresses et inondations, est souvent considéré comme une des manifestations du réchauffement climatique. Ce constat oblige à intégrer le réchauffement climatique à tous les niveaux de la prévention. Avec le réchauffement climatique qui se dessine, leur vulnérabilité ne

sera que plus accrue si rien n'est fait pour consolider leur résilience face aux aléas dans leurs manifestations d'aujourd'hui.

Indicateur 2

Des plans d'urgence et de préparation aux catastrophes sont en place à tous les niveaux administratifs et des exercices de simulation ont lieu pour tester et développer les programmes de réponse aux catastrophes.

Niveau de progrès atteint? 3

Engagement institutionnel acquis, mais avec des réalisations encore limitées et incomplètes

Questions clés et moyens de vérification

Les plans de contingences, les procédures et les ressources sont-elle en place pour faire face à une catastrophe? Oui

Les plans d'intervention tiennent compte des spécificités des deux sexes	Non
Plans d'urgence/de gestion des risques pour une prestation continue de services de base	Oui
Centres opérationnels et de communication	Oui
Groupes de recherches et de secours	Oui
Stocks de matériels de secours	Oui
Abris	Oui
Installations médicales sûres	Oui
Prise en compte de la spécificité des personnes âgées et handicapées dans les secours, les refuges et les installations médicales d'urgence	Oui
Les entreprises sont des partenaires proactifs de la planification et des opérations d'intervention.	Oui

Donnez le descriptif et les contraintes pour l'ensemble des

indicateurs clé (pas uniquement les moyens de vérification)

S'il vous plaît décrire quelques-unes des principales raisons pour contextuelle du pays classement / évaluation pour le niveau indiqué de progrès.

Des entreprises comme les opérateurs de télécommunication, de transport, de distribution d'électricité ou d'eau potable participent à la planification et l'exécution des opérations d'intervention.

La préparation et la gestion de l'intervention par temps d'urgence sont placées sous la responsabilité du président de la commission nationale et des présidents des commissions régionales de lutte contre les calamités, de leur prévention et de l'organisation des secours.

La plupart des services publics essentiels (télécommunication, transport, eau potable, électricité, santé) ont normalement un plan de continuité d'activité en cas de catastrophe. Ces plans sont renforcés dans le contexte de risque de propagation de pandémies

Donnez une explication sur le contexte et les raisons principales qui expliquent pourquoi le pays a été évalué au rang indiqué. En particulier, soulignez les défis rencontrés par les autorités nationales et les agences partenaires et faites des recommandations sur ce qui peut être fait pour les surmonte dans le future.

La Tunisie ne dispose pas encore d'automatismes et de procédures clairement définies pour l'échange d'information lors de la survenue de catastrophes dans les régions.

L'information diffusée en direction du grand public est quelque peu ésotérique et rarement rendue compréhensible par ceux qui ont un faible niveau d'instruction. Il convient d'instituer une information normalisée (affichage, messages audiovisuels, presse écrite...) pour alerter et sensibiliser les populations sur tous les risques auxquels elles pourraient être exposées

La mise en place de plans-média adaptés aux populations potentiellement exposées, est devenue une revendication citoyenne.

Indicateur 3

Des réserves financières et des plans d'urgence sont en place pour assurer la réponse effective et la reconstruction quand cela est nécessaire.

Niveau de progrès atteint? 3

Engagement institutionnel acquis, mais avec des réalisations encore limitées et incomplètes

Questions clés et moyens de vérification

Existe-t-il des dispositions financières pour faire face à des catastrophes majeures?
Oui

Fonds nationaux de prévoyance pour les catastrophes

Oui

La réduction des risques futurs est prise en compte dans l'utilisation de fonds catastrophes

Non

Dispositifs d'assurance et de réassurance

Non

Obligations-catastrophes et autres mécanismes du marché des capitaux

Non

Donnez le descriptif et les contraintes pour l'ensemble des indicateurs clé (pas uniquement les moyens de vérification)

S'il vous plaît décrire quelques-unes des principales raisons pour contextuelle du pays classement / évaluation pour le niveau indiqué de progrès.

C'est sur des rubriques globales de la loi des finances et de budgets de Ministères, que sont prélevées les dépenses de la RRC, du moins celles qui sont destinées aux phases intervention/ relèvement Pour faire face aux catastrophes quand elles se produisent, l'Etat inscrit annuellement dans la loi des finances, une dotation variant entre 400 et 300 millions de dinars/an (250à190 millions\$/an). Cette dotation est globale et non ventilée .Elle ne le sera qu'en cours d'année en fonction de l'urgence des situations. La deuxième rubrique provient du budget du Commissariat au Développement Régional CGDR. La troisième rubrique est la subvention accordée par l'Etat à l'ONG qu'est l'UTSS, l'Union Tunisienne de Solidarité

Donnez une explication sur le contexte et les raisons principales qui expliquent pourquoi le pays a été évalué au rang indiqué. En particulier, soulignez les défis rencontrés par les autorités nationales et les agences partenaires et faites des recommandations sur ce qui peut être fait pour les surmonte dans le future.

Il n'existe pas encore de fonds propres, spécialement dédiés à l'indemnisation des ayants droit des dommages causés par les catastrophes. Un projet pilote d'assurance contre sécheresse est actuellement à l'étude.

Après chaque catastrophe d'ampleur (cf. celle de février 2012 dans le Nord-Ouest du pays : Bousalem, Ain-Drahm), des analyses sont conduites sous l'autorité du Gouvernement pour tirer les leçons post-catastrophes et décider des nouvelles mesures à prendre en matière de RRC. D'ailleurs, c'est à la suite d'un Conseil des Ministres en 2012 réservé à l'analyse des catastrophes causées par les inondations que l'élaboration de la stratégie nationale de RRC a été annoncée.

Indicateur 4

Des procédures sont en place pour l'échange d'informations durant les aléas et catastrophes, et pour effectuer des analyses post-catastrophes

Niveau de progrès atteint? 2

Quelques progrès, mais sans engagement systématique au niveau politique et/ou institutionnel

Questions clés et moyens de vérification

Existe-t-il une méthode ou des procédures pour évaluer les dommages, les pertes et les besoins en cas de catastrophe? Non

Méthodologies accessibles pour l'évaluation des dégâts et des pertes

Non

Méthodes d'évaluation des besoins après catastrophe

Non

Prise en compte de la sexospécificité dans les méthodes d'évaluation des besoins après catastrophe

Non

Identifiez les Ressources humaines et les formé.

Oui

Donnez le descriptif et les contraintes pour l'ensemble des indicateurs clé (pas uniquement les moyens de vérification)

S'il vous plaît décrire quelques-unes des principales raisons pour contextuelle du pays classement / évaluation pour le niveau indiqué de progrès.

Il n'existe pas de rapport d'évaluation systématique des impacts socio-économique

liés aux catastrophes. Il n'existe pas non plus de rapport d'évaluation de l'efficacité des mesures mises en place pour atténuer les effets possibles des aléas , excepté la mise en service en janvier 2014 de la base des données DesInventar. L'archivage de telles évaluations et leur mise à disposition des différents acteurs de la RRC constituent un élément d'appréciation important pour dimensionner et budgétiser aussi bien les plans de prévention-atténuation que les opérations de reconstruction post-catastrophe.

Donnez une explication sur le contexte et les raisons principales qui expliquent pourquoi le pays a été évalué au rang indiqué. En particulier, soulignez les défis rencontrés par les autorités nationales et les agences partenaires et faites des recommandations sur ce qui peut être fait pour les surmonter dans le future.

Actuellement, des ressources humaines sont formées pour évaluer les dommages et les besoins post-catastrophes mais leur capacité est limitée, notamment à l'échelle régionale et locale

Quand il arrive aux pouvoirs publics de procéder à l'évaluation des besoins post catastrophe, cette évaluation est conduite le plus souvent sous pression, sans méthodologie appropriée.

Lorsqu'elle sera opérationnelle, la plateforme nationale de RRC permettra de mettre au point des méthodologies appropriées pour l'évaluation des pertes et dégâts ainsi que pour l'identification et l'estimation des besoins post-catastrophes

Facteurs de progrès

a) Approche qui intègre une perspective multi-aléas de la réduction de risque et de développement

Niveau de confiance

Confiance partielle ou existante. Totale reconnaissance du problème, de la stratégie/ du cadre d'action à développer pour répondre au problème, peu d'application dans les politiques et les pratiques, manque d'adhésion des acteurs.

Est-ce que des rapports, études et atlas existent sur les aléas multiples dans le pays ou la sous-région?: Oui

Si oui, sont-ils mis en application dans les politiques de planification du développement?: Oui

Description (Veuillez fournir les indications suivantes: Où? Comment? Qui?)

Dans le domaine de la prévention, le principe de la créer la Plateforme tunisienne (cf. Objectif stratégique/ Domaine 2) est acquis. Il est prévu qu'elle associe des acteurs venant d'horizons divers : des représentants des pouvoirs publics, de la communauté scientifique, de la société civile, et permettra à terme, une approche stratégique "multi-aléas" au niveau national. A l'échelle régionale (le Maghreb), la Tunisie gère certains risques en concertation avec les pays voisins .Il en est ainsi de l'invasion acridienne, de certains risques sanitaires et de certains incendies dans les massifs forestiers sur la frontière avec l'Algérie.

Dans le domaine de la préparation à l'urgence, la Commission Nationale chargée de la lutte contre les calamités, de leur prévention et l'organisation des secours, rassemble des informations en provenance de différents services nationaux spécialisés et assiste les gouverneurs, présidents des commissions régionales, dans le déclenchement de l'alerte précoce et la gestion des catastrophes.

b) La prise en compte de la question du genre et de la réduction du risque est adoptée et institutionnalisée

Niveau de confiance

Absence ou peu de confiance: peu de reconnaissance du problème dans les

politiques ou les pratiques et quand elle existe, rien n'est fait pour y répondre

Des données ventilées par sexe sont-elles disponibles et utilisées dans le cadre des prises de décision concernant les actions de réduction des risques et de relèvement ? : Oui

Les disparités entre les sexes sont-elles prises en compte de façon adéquate et sensée dans la conceptualisation et la mise en œuvre des politiques et des programmes? : Oui

Description (Veuillez fournir les indications suivantes: Où? Comment? Qui?)

Cette spécificité est prise en compte lors de l'attribution de l'aide pour venir au secours des familles vulnérables. Les femmes âgées, vivant seules, sont considérées comme prioritaires lorsqu'il s'agit d'actions ou d'aide destinées à réduire la vulnérabilité.

Autrement, il n'existe pas en Tunisie de différence marquée entre les hommes et les femmes concernant la vulnérabilité aux aléas naturels.

Le Ministère des Affaires de la Femme et de la Famille, en tant département chargé de la protection des catégories vulnérables de la société (femmes, enfance, personnes âgées) n'a pas de plan « genre » de RRC. La prévention est intégrée soit dans le cadre du programme de la femme rurale soit dans les stratégies de protection de l'enfance. Il n'existe pas de ce fait, un budget spécifiquement alloué à la RRC.

c) Les capacités pour la réduction de risque sont identifiées et renforcées

Niveau de confiance

Confiance partielle ou existante. Totale reconnaissance du problème, de la stratégie/ du cadre d'action à développer pour répondre au problème, peu d'application dans les politiques et les pratiques, manque d'adhésion des acteurs.

Les agences, institutions et administrations désignées comme responsables au niveau local disposent-elles des moyens requis pour contrôler le respect de la réglementation en matière de réduction des risques? : Oui

Les institutions locales, les comités de village, les collectivités, les bénévoles ou encore les associations pour le bien-être des citoyens sont-ils correctement formés pour intervenir en cas de besoin? : Oui

Description (Veuillez fournir les indications suivantes: Où? Comment?
Qui?)

Concernant le respect de la réglementation, le contrôle existe au niveau des grands ouvrages (ponts, grands barrages,) et des établissements classés, à haut risque technologique.

Concernant le volet formation continue, nombreuses actions sont menées par les services publics avec la participation d'ONG de secourisme ou de médecine de catastrophe, notamment le Croissant Rouge Tunisien. Les actions de formation sont à systématiser surtout lorsqu'il s'agit de risques récurrents, inondations, sécheresses, incendies de forêts, auxquels les populations locales sont exposées.

d) Des approches de sécurité humaine et d'équité sociale sont intégrées dans la réduction de risque et des activités de reconstruction

Niveau de confiance

Confiance partielle ou existante. Totale reconnaissance du problème, de la stratégie/ du cadre d'action à développer pour répondre au problème, peu d'application dans les politiques et les pratiques, manque d'adhésion des acteurs.

Les programmes prennent-ils en compte les risques qui pèsent sur les groupes les plus vulnérables et marginalisés sur le plan socio-économique?: Oui

Des mesures de protection sociale / mécanismes des précautions appropriés sont-ils correctement mis en œuvre afin de protéger contre les vulnérabilités socioéconomiques et politiques spécifiques?: Oui

Description (Veuillez fournir les indications suivantes: Où? Comment?
Qui?)

Plusieurs associations, récemment créées, s'activent actuellement dans ce domaine. Leurs dotations proviennent de fonds propres mobilisés par les comités directeurs des associations ou de dons internationaux.

Concernant le respect de la réglementation, le contrôle existe au niveau des grands projets (ponts, digues, grands barrages) et des établissements classés, à haut risque technologique.

En matière de prévention, de préparation et de réponse d'urgence, des opérations comme celles dites « tempête de neige » ou vagues de "grand froid», ciblent des catégories de population particulièrement vulnérables (personnes âgées dans les

zones enclavées).

Les plans de prévention (au niveau des collectivités locales et des municipalités) et les plans particuliers de mise en sûreté (au niveau des établissements recevant du public) prennent en compte les vulnérabilités spécifiques du public accueilli (établissements scolaires, hôpitaux, maisons de retraite, stades de football, musées nationaux, etc....).

La Tunisie ne dispose pas encore de régime d'indemnisation des catastrophes naturelles qui permet une couverture universelle et équitable des opérateurs économiques et des habitations exposés aux risques naturels. Les fonds instaurés sont le plus souvent à caractère préventif.

e) Des engagements et des partenariats avec des acteurs non gouvernementaux, la société civile , le secteur privé ont été encouragés à tous les niveaux

Niveau de confiance

Confiance partielle ou existante. Totale reconnaissance du problème, de la stratégie/ du cadre d'action à développer pour répondre au problème, peu d'application dans les politiques et les pratiques, manque d'adhésion des acteurs.

Des moyens et des sources sont-ils identifiés pour la transmission des connaissances ou des expériences locales en matière de réduction des risques de catastrophe?: Oui

Si oui, ceux-ci sont-ils intégrés d'une manière significative dans les plans et les activités de réduction des risques de catastrophe à l'échelle locale, infranationale et nationale?: Oui

Description (Veuillez fournir les indications suivantes: Où? Comment? Qui?)

Le principe de l'intégration des risques est inscrit dans les politiques publiques de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, l'agriculture, les mines et les hydrocarbures, les conventions collectives et la médecine du travail, la distribution de l'eau potable ou de l'électricité ...

Au niveau national, le projet de la Plateforme nationale (cf. Objectif stratégique/ Domaine 2) rassemble des acteurs venant d'horizons divers : des représentants des pouvoirs publics, de la communauté scientifique, de la société civile. A l'échelle régionale (gouvernorat), les initiatives s'inscrivent dans le cadre des Commissions régionales de lutte contre les calamités créées et organisées par la loi de juin 1991 et ses décrets d'application.

Facteurs contextuels de progrès

Niveau de confiance

Confiance partielle ou existante. Totale reconnaissance du problème, de la stratégie/ du cadre d'action à développer pour répondre au problème, peu d'application dans les politiques et les pratiques, manque d'adhésion des acteurs.

Description (Veuillez fournir les indications suivantes: Où? Comment? Qui?)

Une évaluation récente (post-janvier 2011) des vulnérabilités telles qu'elles se manifestent réellement sur le terrain a montré un taux de pauvreté plus élevé que ce qui était habituellement annoncé, et une infrastructure de base en deçà des besoins réels des populations des régions intérieures. Ce double constat a renforcé la prise de conscience de l'importance de la RRC dans le développement du pays. Le retour d'expérience de la catastrophe multi-aléas qui a frappé le Nord-Ouest en février 2012 et les failles qu'elle a révélées dans le dysfonctionnement du Schéma Directeur d'Aménagement du Territoire National ont incité par pousser les pouvoirs publics à annoncer une nouvelle politique de prévention des risques naturels et technologiques. Cette annonce s'est exprimée par :

- une forte déclaration nationale stipulant que la RRC sera désormais un élément essentiel dans l'élaboration et la planification des politiques nationales. Ainsi est-il prévu d'institutionnaliser un cadre, nouveau, qui sera chargé de centraliser et d'appliquer la politique de l'Etat en matière de RRC.

Perspective Future

Perspective Future Domaine 1

Domaine 1: Intégrer la réduction des risques de catastrophe dans les politiques et plans relatifs au développement durable

Défis globaux

-Œuvrer à ce que les projets de développement et d'aménagement puissent inclure sous le contrôle des autorités compétentes, un volet RRC qui soit compatible avec les stratégies nationales de développement et d'adaptation au changement climatique et l'ensemble des mesures réglementaires préventives (cf. section3/action1/indicateur1)

-Maîtriser les deux risques hydrologiques : inondation et sécheresse qui pèsent lourdement sur l'économie nationale

Déclarations sur les perspectives futures

Activer l'élaboration de la stratégie nationale de la RRC dans le cadre d'une concertation nationale élargie, associant notamment les compétences scientifiques et les représentants de la société civile.

Veuille à apporter plus de rigueur et de fermeté dans l'application de la réglementation et des mesures préventives.

Aussi est-il essentiel que les municipalités puissent, au besoin avec l'aide des services de l'État, exercer un contrôle plus strict en matière :

- d'examen des déclarations de travaux
- de délivrance de permis de construire,
- de suivi des travaux
- de veille permanente sur les démarrages de chantier sans autorisation.

Perspective Future Domaine 2

Domaine 2: Développer et renforcer les institutions, mécanismes et capacités pour accroître la résilience face aux aléas

Défis globaux

- Installer la plateforme nationale en assurant la participation effective d'un maximum d'organismes et institutions à ses travaux.
- assurer une meilleure gestion des risques liés aux perturbations hydrologiques : inondation et sécheresse
- mettre en place le nouveau dispositif réglementaire et législatif tel que défini par l'étude menée en 2014 par le Ministère de l'Équipement, de l'Aménagement du Territoire et l'Environnement et le PNUD-Bureau de Tunis

Déclarations sur les perspectives futures

Renforcement des capacités nationales et régionales pour accroître la résilience face aux aléas, en usant des opportunités qu'offre la coopération internationale en matière de RRC.

Perspective Future Domaine 3

Domaine 3: Envisager systématiquement la réduction des risques dans l'exécution des programmes de préparation aux urgences, de réponse et de relèvement

Défis globaux

- Certains secteurs tels que l'hydraulique, les forêts, les grands projets industriels, l'habitat intègrent déjà les risques dans leurs programmes (risques de sismicité, d'inondation, incendies.. etc..) mais l'analyse de ces risques n'est pas toujours conduite aux échelles fines souhaitées.
- La réglementation en vigueur est à actualiser et le schéma directeur d'aménagement territoire national est à mettre en phase avec les revendications des populations des régions intérieures.
- Une meilleure articulation de la préparation avec la gestion des catastrophes, d'une part, et de la reconstruction post-catastrophe avec les politiques de prévention, d'autre part.

Déclarations sur les perspectives futures

Améliorer la prise en compte des risques naturels et technologiques dans les programmes de développement nationaux et régionaux.

Intervenants

Les organisations et les services ayant participé au processus de révision du cadre d'action de Hyogo

Organisation	Type d'organisation	Point focal
Ministère de l'Équipement, de l'Aménagement du Territoire et du Développement Durable (Ministère chargé de l'Environnement)	Gouvernements	- Monsieur Salah HSSINI: Directeur Général de l'Environnement et de la Qualité de la Vie (DGEQV); Mme Hazar BELLI: Chef de service au sein de la DGEQV; Mr Hédi SHILI: chef de service au sein de la DGEQV
Des représentants des autorités régionales, des municipalités et des collectivités locales, des cadres de l'administration centrale de différents ministères et d'institutions nationales	Gouvernements	
PNUD-Bureau de Tunis	Organisations internationales et des Nations Unies	Mlle Jihène Touil
Des universitaires et des étudiants	Institutions académiques et de recherche	
La société civile à travers de nombreuses ONG nationales, régionales et locales	Organisations Non-Gouvernementales	
Secteur privé (l'expert Mr Tahar GALLALI)	Secteur privé	Mr Tahar GALLALI